



DECLARATION DE LA FSU MARNE AU CSA-SD DU 6 MARS 2023

Contexte général

Cette carte scolaire 2023 s'inscrit dans le contexte particulier de la journée du 7 mars, qui vise à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs afin de protester contre la réforme impopulaire des retraites, mais aussi dans le contexte d'une crise de recrutement sans précédent au sein de l'Education Nationale.

Le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, présenté comme une réforme soi-disant « juste » et indispensable économiquement par le président Macron, ne réussit toujours pas à convaincre 3 français sur 4.

Dans le monde de l'éducation, le choc d'attractivité cher à notre ex-ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas non plus eu lieu. Les perspectives proposées par le métier d'enseignant, déclassé économiquement depuis des années, ne font plus rêver grand monde. Les concours de recrutement sont loin de faire le plein et, à chaque rentrée, de nombreux postes d'enseignant-es titulaires restent vacants, comblés par des contractuel-les peu ou pas formé-es.

Aujourd'hui, le nouveau locataire de la rue Grenelle, Pap Ndiaye, s'efforce à continuer cette politique en proposant un « pacte enseignant » synonyme d'une revalorisation sous conditions. Or, la crise sanitaire est passée par là. La période post-COVID a complètement bouleversé la relation au travail et ce n'est ni un « pacte enseignant » type « travailler plus pour gagner plus », ni une réforme des retraites ayant pour but de « travailler plus longtemps », qui risquent de changer la donne en remplissant miraculeusement les salles d'examens pour les concours de l'enseignement.

Pour autant, le gouvernement Borne fait la sourde oreille et s'obstine dans sa logique libérale dans le but de réformer coûte que coûte le système des retraites et l'Education Nationale.

Le nombre d'élèves par classe dans le premier degré est encore très au-dessus des critères européens après le 1^{er} quinquennat Macron

« À la rentrée 2022, la taille des classes du premier degré a continué de diminuer dans les écoles publiques, que ce soit dans les classes de niveau préélémentaire ou élémentaire. Cette tendance est particulièrement marquée depuis 2017, suite à la mise en œuvre des dédoublements de classes en éducation prioritaire... Par ailleurs, le plafonnement à 24 du nombre d'élèves par classe en grande section, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire, amorcé en 2020, a contribué aussi à alléger la taille des classes. » affirme la Depp.

Cependant, il est nécessaire de situer ces données par rapport aux autres pays européens. La France se trouve très au-dessus des autres pays pour le nombre d'élèves par classe. Une publication de la Depp donne 18 élèves par enseignant en élémentaire en France contre 14 en moyenne en Europe, 15 en Allemagne, 13 en Finlande, 11 en Italie. Seule la Roumanie fait pire que nous.

Malgré la priorité qui a été donnée au primaire depuis 2017, il y a donc encore d'importants progrès à effectuer pour mettre les classes françaises au niveau européen.

Depuis 2018, des dédoublements effectués aux dépens du 2nd degré

Les créations de postes dans le premier degré, qui ont permis de baisser le nombre d'élèves par classe ces dernières années, n'ont rien coûté au ministère. Depuis 2018, ces créations de postes ou d'emplois ont été totalement compensées par des suppressions dans le second degré alors même que celui-ci connaissait une croissance démographique. L'amélioration des conditions d'enseignement des uns s'est faite au détriment des conditions de travail des autres. L'Etat de son côté n'a pas ajouté de moyens.

Une baisse démographique générale en 2023 utilisée dans une logique d'économie

A la rentrée 2023, il y aura encore 100 000 élèves en moins dans le premier degré. Cette baisse démographique pourrait permettre de continuer à garantir de meilleures conditions de scolarisation et de travail en créant des postes d'enseignant-es spécialisé-es et de remplaçant-es. Malheureusement, cette baisse ne sera pas utilisée pour améliorer la situation dans les classes mais pour récupérer des moyens puisque, une fois de plus, l'exécutif a préféré l'austérité et le renoncement associés à une gestion froide, peu ambitieuse et purement comptable.

En effet, la dotation d'emplois du budget 2023 pour l'éducation se traduit par des pertes de postes dans 19 académies. Ainsi, pour la première fois depuis 2017, 801 postes sont supprimés dans le primaire. Dans nos villes et nos campagnes, ce sont déjà plus de 4000 classes de primaire fermées pour cette rentrée 2023 alors que les opérations de carte scolaire ne sont pas encore terminées. Poursuivre le dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire, le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 sur le reste du territoire et créer des ULIS, priorités fixées par le ministère de l'Éducation Nationale, consomme des moyens et nécessite localement des fermetures de classes. De plus, cette perte de postes empêche l'augmentation du vivier de remplaçants, pour faire face à la situation actuelle, de postes d'enseignant-es spécialisé-es, de psychologues, d'infirmier-es et de médecins de l'Éducation Nationale pour répondre à l'enjeu actuel de l'école inclusive.

Dans ce contexte, l'académie de Reims se voit donc imposer un retrait de 58 emplois. Pour la deuxième année consécutive, la Marne « bénéficie » d'une dotation négative en perdant 11 postes pour la rentrée 2023. Les moyens en remplacement, dont a cruellement besoin notre département, doivent pourtant être augmentés.

Par ailleurs, il faut ajouter l'énorme problématique du bâti scolaire sur l'agglomération rémoise. La grande mobilité de certaines familles ainsi que la forte dynamique de construction immobilière impulsée par le maire Arnaud Robinet remettent fortement en cause les priorités ministérielles de dédoublement en éducation prioritaire. Certaines classes rémoises ne pourront donc pas être dédoublées faute de locaux. Nous ne pouvons que regretter que, dans ce cas, les postes ne soient pas attribués en surnuméraires dans les écoles concernées. Le travail des services de la DSDEN, engagé avec la mairie de Reims, doit se poursuivre à moyen et long terme afin de revoir certains périmètres scolaires devenus obsolètes et de reconsidérer certaines écoles existantes sous-dimensionnées voire manquantes.

Malgré ce constat, Monsieur le recteur estime qu'il sera possible d'atteindre les priorités avec les moyens donnés. La FSU est assez sceptique et craint que cela ne suffise hélas pas.

Nous prendrons acte de la déclinaison des priorités départementales que vous allez faire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en début de ce CSA-SD en ayant l'assurance que vous essaierez de faire au mieux avec les moyens dont vous disposerez.